

Inscription

Pour valider l'inscription, il faut nous adresser :

- la fiche d'inscription complétée (un exemplaire par personne) ;
- ou la fiche d'inscription complétée en ligne : <https://forms.office.com/r/rE11kdV1Qj>
- un chèque de (montant de l'acompte) à l'ordre de ou un paiement en ligne sur le site de l'APBG <https://www.apbg.org/adhesion-evenements/congres-acoress2024/>



Adresse postale : APBG congrès Açores 2024, BP 18337, 69631 Vénissieux cedex

Fiche d'inscription au congrès "Açores 2024"

Une fiche par participant à jour de cotisation

Inscription avant le 30 novembre 2023

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom  Prénom	Régionale ou pays  N° APBG :
Adresse :  Mail :  Numéro de Passeport ou de carte d'identité (en cours de validité) :		Tél (mobile de préférence) :  Mode de règlement : <input type="checkbox"/> chèque <input type="checkbox"/> en ligne <input type="checkbox"/> par virement bancaire
Particularités alimentaires ou de santé, remarques :		
J'occuperai une chambre <input type="checkbox"/> avec une autre personne <input type="checkbox"/> avec deux lits simples (twin) <input type="checkbox"/> avec un grand lit (double) <input type="checkbox"/> avec : ..... <input type="checkbox"/> avec deux autres personnes en chambre triple* <input type="checkbox"/> avec 2 personnes dont 1 enfant de 3 à moins de 12 ans (réduction de 210 € pour l'enfant) <input type="checkbox"/> avec 2 personnes de plus de 12 ans (réduction de 170 euros pour la 3 <sup>ème</sup> personne) <input type="checkbox"/> avec : ..... <input type="checkbox"/> en chambre twin + 1 lit d'appoint <input type="checkbox"/> en chambre double + 1 lit d'appoint <input type="checkbox"/> seul (supplément de 980 €) <input type="checkbox"/> Je souhaite faire la randonnée au Mont Pico (supplément de 125€, limité à 30 personnes) * les chambres triples sont limitées dans les hôtels des Açores et donc sujettes à reconfirmation.		

Je soussigné (nom / prénom) .....agissant pour moi-même et/ou pour le compte de personnes inscrites, confirme mon inscription au congrès, certifie avoir pris connaissance du programme, des conditions d'assurance, des conditions générales de vente ainsi que des conditions particulières du congrès. [https://www.kuoni.fr/wp-content/uploads/2022/06/CGV\\_2023.pdf](https://www.kuoni.fr/wp-content/uploads/2022/06/CGV_2023.pdf)



Je joins l'acompte demandé.

Je reconnais avoir été informé de la possibilité de consulter la situation politique et sanitaire de la destination dans la rubrique "conseils aux voyageurs" du site "www.diplomatie.gouv.fr" et plus spécifiquement concernant les sous-rubriques "risques pays" et "santé".

Date :

Signature

# CONGRÈS

## Conditions tarifaires

Base de 60 personnes	Base de 70 personnes	Base de 80 personnes	Base de 90 personnes	Base de 100 personnes
3450 €	3370 €	3330 €	3290 €	3250 €

### Suppléments :

- chambre individuelle : + 980 €
- la randonnée au Mont Pico : + 125 €

### Réductions :

- pour un enfant de 3 à moins de 12 ans en chambre triple (lit d'appoint) : - 210 €
- pour un adolescent à partir de 12 ans ou un adulte en chambre triple (lit d'appoint) : - 170 €

## Condition de règlement

Montant de l'acompte par personne à verser à l'inscription : 1000 € ;

Le solde sera à régler au plus tard 35 jours avant la date de départ soit avant le 23 juin 2024.

### Échéancier :

- 1000 € à l'inscription avant le 30 novembre 2023 ;
- 1000 € avant le 31 janvier 2024 ;
- le solde (déterminé au fonction du nombre d'inscrits (voir tableau des conditions tarifaires) avant le 23 juin 2024.

## Assurance et conditions d'annulation individuelle

L'assurance "Présence Assistance Tourisme AR2022046 est incluse dans le prix du congrès.

En cas d'annulation, il sera retenu par personne sur le prix du voyage :

Délais	Frais d'annulation
Plus de 60 jours avant le départ	300 € (frais de dossier non remboursables)
De 60 à 30 jours avant le départ	30% du montant total
De 29 à 7 jours avant le départ	75% du montant total
De 6 jours au jour du départ	100% du montant total

### Annulation du fait de l'agence Travel Lab

Le participant ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du congrès est imposée par des circonstances de force majeure.

### Annulation du fait du participant

Les frais de dossier (300 €) ne sont jamais remboursables quelques que soient la date et la cause d'annulation.

## Assurance multirisque AR2022046

*Prix par personne : 3,5% du prix du voyage*

**IMPORTANT :** Aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages.

Nous vous recommandons vivement de souscrire l'assurance optionnelle. Cette assurance doit impérativement être souscrite le jour de votre réservation et pour l'ensemble du groupe. EN CAS DE MALADIE LIÉE À LA COVID-19

Des garanties élargies, pour un voyage en toute sérénité.

Avant votre départ, si vous êtes dans l'impossibilité de voyager du fait d'un(e) Maladie/ Accident/Décès, y compris lié(e) à une épidémie dont la Covid-19 - l'annulation ou la modification sont garanties\*, y compris en cas de :

- refus à l'embarquement suite à un contrôle thermique ;
- contre-indication de vaccination contre la Covid-19 ;
- test PCR ou antigénique positif (à la demande du médecin pour vérification de symptômes existants ou si exigé par la destination, l'organisateur du voyage ou la compagnie de transport).

Pendant votre voyage, en cas de maladie liée à une épidémie dont la COVID 19, vous êtes pris en charge\*.

Vous bénéficiez d'une assistance médicale.

Les frais médicaux d'urgence à l'étranger sont pris en charge.

Les frais de mise en quarantaine ou de confinement à hauteur de 250 € par nuit et par personne, maximum 15 nuits.

\*Dans les limites et selon les conditions du contrat d'assurance.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT PENDANT LE VOYAGE

FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER

Vos frais médicaux à l'étranger sont étendus jusqu'à 150 000 € par personne avec un franchise de 250 €

GARANTIE ANNULATION

Lorsque vous devez annuler votre voyage, Présence Assistance Tourisme vous rembourse les frais prévus dans nos conditions de vente pour toutes garanties classiques moyennant une franchise variant de 5 à 10%.

Remboursement maximum : 10 000 € par personne et 40 000 € par événement.

### GARANTIE INTERRUPTION DE SÉJOUR

Si vous êtes rapatrié ou si vous faites l'objet d'un retour anticipé, Présence Assistance Tourisme vous rembourse la partie de votre séjour non effectuée (prestations terrestres non consommées) dans la limite de 5 000 €.

### RETOUR IMPOSSIBLE

Dans le cas où vous êtes dans l'impossibilité de rentrer due à un événement indépendant de votre volonté, de l'organisateur ou du transporteur, Présence Assistance Tourisme vous remboursera les frais de prolongation de séjour à hauteur de 250 € par nuit par personne maximum 5 nuits.

### BAGAGES

En cas de détérioration, perte ou vol de vos bagages, Présence Assistance Tourisme vous remboursera jusqu'à 1 000 €. En cas de retard du plus de 24 heures de vos bagages à l'arrivée, l'assureur vous indemnise jusqu'à 150 € par personne, afin de subvenir à vos besoins d'urgence.

### ANNULATION

Présence Assistance vous remboursera les frais d'annulation prévus dans nos conditions de vente pour les motifs suivants, sauf exclusions :

- maladie grave, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille ;
- préjudices graves dans l'habitation ou les locaux professionnels ;
- licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint ;
- obtention d'un emploi ;
- mutation professionnelle obligeant l'assuré à déménager pendant le séjour ou 8 jours avant ;
- modification des dates de congés payés par l'employeur ;
- vol de vos papiers d'identité dans les 48h précédant votre départ.

Ce texte n'a aucune valeur contractuelle, veuillez consulter la notice du contrat qui vous sera envoyée avec votre confirmation d'inscription.